

RÈGLEMENTATION

RAPPEL :

Les engins à moteur, de type tondeuse, perceuse, scie électrique, débroussailleuse, motoculteur... peuvent être utilisés :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h,
- Le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Ces consignes concernent les travaux domestiques chez les particuliers et ne s'appliquent pas aux entreprises et professionnels dans le cadre de leurs activités.



D'autre part, le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique interdite sur l'ensemble du département.



LE FOYER

FORUM



A vos agendas ! Réservez la date du :

samedi 6 juin 2026...

Le Foyer de Lovagny organisera son 4^{ème} forum.

Vous pourrez assister à des spectacles, démonstrations, cours d'essais, ..., vous inscrire aux activités pour la saison 2026-2027 et partager un bon moment de convivialité intergénérationnelle. Nous vous attendons nombreux. Nous vous dévoilerons le programme du forum dans la prochaine édition du Lovagny.com.

Pour tout renseignement concernant les activités de notre association, vous pouvez contacter l'équipe du Foyer de Lovagny à l'adresse mail foyerlovagny@gmail.com.



MARS-AVRIL 2026 / n°145

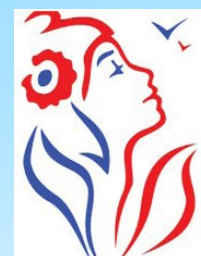
Lovagny.com

Bulletin municipal d'information

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

(A définir après élections)

Infos sur panneau lumineux, site internet et Panneau Pocket



ELECTIONS

Élections municipales et communautaires :



Les conseillers municipaux et communautaires sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de 6 ans renouvelable.

Les prochaines élections auront lieu :

les 15 et 22 mars 2026.

Les dates clefs :

4 février 2026 : date limite pour s'inscrire en ligne sur les listes électorales et pouvoir voter aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026

6 février 2026 : date limite pour s'inscrire sur les listes électorales et pouvoir voter aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026

2 mars 2026 : ouverture de la campagne électorale officielle

14 mars 2026 à 0 heure : clôture de la campagne électorale

15 mars 2026 : premier tour de scrutin

16 mars 2026 : ouverture de la campagne électorale officielle pour le second tour

21 mars 2026 à 0 heure : clôture de la campagne électorale

22 mars 2026 : second tour de scrutin

Les listes de candidats doivent être paritaires avec alternance obligatoire entre une femme et un homme.

Si une liste obtient la majorité absolue au premier tour, il lui est attribué un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.



INFO TRAVAUX



Réfection de chaussée sur la route départementale 116, (route de Chavanod).

Dans le cadre de la sécurisation du réseau routier, le Conseil Départemental entreprend des travaux de reprise d'un affaissement de chaussée le long de la RD 116. Après 2 ouvrages de confortement réalisés en 2010 et en 2017, un nouvel affaissement de chaussée en 2025, nécessite le prolongement d'un des ouvrages existant sur une distance de 30 mètres par une paroi clouée d'une hauteur de 3 mètres.

Les travaux d'aménagement sont réalisés **sous route barrée, 7J/7, 24h/24, depuis le 26 janvier et pendant 8 semaines.**

Une déviation est mise en place via les RD16, RD 3508 et RD 14.

La population est appelée à la plus grande prudence et à respecter rigoureusement les interdictions d'accès.

Coupure de courant : MERCREDI 4 MARS ENTRE 9H15 et 11H30 pour réalisation de travaux par **ENEDIS.**

ECOLE

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026-2027

Elles sont ouvertes pour les enfants nés en 2023 et pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Elles s'effectuent à la Mairie de Lovagny, aux heures d'ouverture, les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis **jusqu'au 27 Mars.**

Pour la constitution du dossier, merci de fournir les pièces suivantes :

- Fiche d'inscription complétée (téléchargeable sur le site de la mairie)
- Copie du livret de famille
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie du carnet de santé avec mention des vaccins obligatoires.
- Pour les enfants déjà scolarisés, certificat de radiation de l'ancien établissement

Le dossier sera transmis par la mairie à la directrice de l'école. Un courrier de confirmation d'inscription sera adressé aux parents par la directrice courant du printemps.



INCIVILITES

SANS COMMENTAIRES :



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les chenilles processionnaires refont, comme chaque année, leur apparition.

Ces insectes sont dangereux pour l'homme et les animaux domestiques. Leurs poils sont très urticants lorsqu'ils sont en contact avec la peau et peuvent aussi provoquer des conjonctivites et des problèmes digestifs graves notamment pour les chiens.



Comment les détecter ?

Le nid se présente sous la forme d'un cocon blanc quasiment rond, en général accroché à un arbre. Soyez donc très vigilants : si vous détectez un nid, il faudra le détruire et probablement faire appel à un professionnel ou paysagiste capable d'intervenir en hauteur dans les arbres. Des traitements préventifs peuvent être appliqués si l'arbre n'est pas encore infecté.

Bien qu'il n'existe pas de réglementation nationale sur l'éradication des chenilles, nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître ces nids en comptant sur votre sens des responsabilités.

RECENSEMENT des oiseaux détenus



Face à l'évolution des cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans la faune sauvage et dans les exploitations d'élevage, la France est placée en risque élevé depuis le 22 octobre 2025

(Arrêté du 17 octobre 2025 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène)

Les détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale doivent mettre en place les mesures suivantes :

- confiner les volailles ou mettre en place des filets de protection sur leur basse-cour pour empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages
- exercer une surveillance quotidienne de leurs animaux.

Attention: la détention d'oiseaux doit faire l'objet d'une déclaration en mairie par les particuliers.

Tous les particuliers sont invités à une vigilance accrue et à signaler à la mairie toute découverte d'oiseaux morts des espèces suivantes : anatidés (oies, canards, cygnes...), -rallidés (foulques, râles...), échassiers (limicoles, hérons, aigrettes...), rapaces.

Pour en savoir plus :
<https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>
<https://agriculture.gouv.fr/linfluenza-aviaire-foire-aux-questions>



COMMUNICATION

PANNEAU POCKET

La Mairie de Lovagny a souhaité se rapprocher de ses habitants en se dotant depuis le 2eme trimestre 2025 de l'application **PanneauPocket**.

Le téléchargement de cette **application gratuite** sur votre smartphone ou tablette, vous permet de connaître, en temps réel, ce qui se passe dans la commune en recevant, par le biais d'une notification, des informations et des alertes.

Cet outil complète les différents supports d'information déjà mis en place : site internet, panneau lumineux, lovagny.com (à disposition sur le site, en version papier à l'accueil de la mairie ou sur simple demande) et le bulletin communal annuel.

PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site : www.panneaupocket.com.

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez ensuite 'PanneauPocket' dans la barre de recherche puis cliquez sur 'Installer'. L'application est gratuite !
- 3 Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur 'Autour de moi'.
- 4 Enfin, cliquez sur le cœur pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

BONNE UTILISATION !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !

Retrouvez l'actualité de la Commune sur l'application

Informations
Alertes
Événements

100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

VIVREALOVAGNY sur Instagram

Création par Arthur Birraux, habitant de Lovagny, d'une page INSTAGRAM dédiée à notre commune : bons plans, actualités, événements, photos ...

← **vivrealovagny**

Village de Lovagny

41	167	47
publications	followers	suivi(e)s

Services publics & administration

Bienvenue sur le compte du village !

Commerçants, associations, événements, actus

Portraits locaux @cavientdici

accueil@mairie-lovagny.fr

